

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION INFONET

La Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français, également communément dénommée SECF ou LeTROT, Association Loi de 1901 dont le numéro de SIREN est le n°318 455 698 et dont le siège social est situé 7 rue d'Astorg 75008 Paris (ci-après « **SECF** ») est la société mère pour l'organisation des courses au trot en France. Dans ce cadre, elle édite le service accessible par le réseau Internet dénommé « **Infonet** ».

L'inscription à Infonet et son utilisation emportent acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « **CGU** »).

## Sommaire

<b>1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES CGU</b>	2
<b>2. DESCRIPTION D'INFONET</b>	2
<b>3. CONDITIONS D'ACCES A INFONET</b>	2
<b>4. SOUSCRIPTION A INFONET</b>	4
4.1 <i>Création du Profil Infonet</i>	4
4.2 <i>Abonnement à Infonet Plus (Payant)</i>	5
<b>5. DUREE</b>	5
5.1 <i>Infonet</i>	5
5.2 <i>Infonet Plus</i>	5
<b>6. RESILIATION</b>	6
6.1 <i>Infonet</i>	6
6.2 <i>Infonet Plus</i>	6
<b>7. SUSPENSION</b>	6
7.1 <i>Suspension de l'accès à Infonet</i>	6
7.2 <i>Suspension de la fonctionnalité « Compte SECF »</i>	6
<b>8. UTILISATION D'INFONET</b>	6
8.1 <i>Règles d'utilisation générales</i>	6
8.2 <i>Connexion à Infonet</i>	7
8.3 <i>Paiement en ligne</i>	7
8.4 <i>Gestion de Profil Infonet pour autrui</i>	7
<b>9. GESTION DES COMPTES SECF</b>	8
9.1 <i>Etat et historique du Compte SECF</i>	8
9.2 <i>Retrait des fonds disponibles</i>	8
9.3 <i>Règlement des sommes dues à la SECF par prélèvement direct</i>	8
9.4 <i>Relevés de Comptes SECF et factures de TVA en ligne</i>	8
<b>10. DONNEES PERSONNELLES</b>	8
<b>11. PROPRIETE INTELLECTUELLE</b>	10
<b>12. RESPONSABILITE</b>	10
<b>13. DIVERS</b>	10
<b>14. DROIT APPLICABLE - LITIGE</b>	11

## **1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES CGU**

Les présentes CGU définissent les conditions et les modalités d'utilisation d'Infonet.

La personne répondant aux conditions d'accès ci-après décrites et souhaitant souscrire à Infonet ou utilisant Infonet après y avoir dûment souscrit est dénommée aux présentes « **Utilisateur** ».

La SECF se réserve le droit de refuser le bénéfice d'Infonet (refus d'inscription ou exclusion) à tout moment et sans indemnité quelle qu'elle soit à ce titre à tout Utilisateur ne respectant pas les CGU.

L'utilisation de certaines fonctionnalités d'Infonet peut être soumise à des conditions particulières. Le cas échéant, ces conditions seront soumises à l'Utilisateur pour validation préalable. Ces conditions particulières font partie intégrante des présentes CGU.

**Les CGU applicables sont celles en vigueur sur Infonet au moment de la connexion de l'Utilisateur à son Profil Infonet tel que défini ci-après.**

Du fait des possibles évolutions d'Infonet, la SECF se réserve le droit de modifier les présentes CGU sans préavis. Toute nouvelle version sera opposable à l'Utilisateur dès sa mise à jour. Il est donc recommandé à l'Utilisateur de se référer régulièrement à la dernière version des CGU accessible dans la barre de menu d'Infonet.

## **2. DESCRIPTION D'INFONET**

**2.1** Infonet est un **outil en ligne destiné exclusivement aux « Acteurs du Trot »** tels qu'ils sont définis en article « Conditions d'Accès à Infonet ».

C'est un outil de gestion de l'activité de l'Utilisateur en tant qu'Acteur du Trot (ci-après l' « **Activité** ») et de sa relation avec la SECF dans ce cadre.

Les fonctionnalités d'Infonet diffèrent selon le **statut de l'Utilisateur en tant qu'Acteur du Trot tel qu'il est connu de la SECF** et dont la liste figure ci-après (ci-après le « **Statut** ») ainsi que **selon son Activité même**. En outre, certaines fonctionnalités d'Infonet sont **gratuites et d'autres sont payantes**. Dans ce dernier cas, elles sont accessibles via un abonnement à « **Infonet Plus** » et sont réservées aux Utilisateurs décrits en article « Abonnement à Infonet Plus » des présentes.

**Par conséquent, les fonctionnalités d'Infonet, qu'elles soient gratuites ou payantes, sont spécifiques au Statut de l'Utilisateur et à son Activité.** Par exemple, un Utilisateur dont le Statut est « Eleveur » n'accède pas nécessairement aux mêmes fonctionnalités gratuites et/ou payantes qu'un Utilisateur dont le Statut est « Entraîneur ». Par ailleurs, un même Utilisateur peut relever de plusieurs Statuts. Le cas échéant, il accède à toutes les fonctionnalités liées à ses Statuts.

Les fonctionnalités gratuites et payantes sont décrites à l'Utilisateur selon son Statut avant sa souscription à Infonet et, le cas échéant, son abonnement à Infonet Plus.

**2.2** Infonet est optimisé pour les navigateurs « Google Chrome » et « Safari ». Par conséquent, si les Utilisateurs utilisent d'autres navigateurs tels que « Firefox » ou « Internet Explorer », l'ergonomie d'Infonet est susceptible de ne pas être optimale.

**2.3** L'utilisation d'Infonet est conditionnée par la souscription de l'Utilisateur à ce service via la création d'un « **Profil Infonet** » tel que défini ci-après. La souscription à Infonet est gratuite.

## **3. CONDITIONS D'ACCES A INFONET**

**3.1** L'accès à Infonet est **réservé** à toute **personne physique ou morale capable** répondant aux **deux (2) critères cumulatifs** suivants :

1) Etre détenteur d'une connexion Internet ainsi que du matériel nécessaire à la navigation sur Internet

2) Etre un **Acteur du Trot**, à savoir *une personne enregistrée par la SECF comme étant en lien direct ou indirect avec l'encouragement de l'élevage et l'amélioration de la race Trotteur Français (notamment l'organisation des courses hippiques au trot supports de paris régies par le code des courses au trot français) relevant d'au moins un des Statuts suivants :*

- « **Entraîneur** » : personne titulaire d'une autorisation d'entraîner délivrée par les Commissaires de la SECF ;
- « **Driver / Jockey** » : personne titulaire d'une autorisation de monter délivrée par les Commissaires de la SECF ;
- « **Propriétaire** » : personne :
  - « propriétaire, au sens du Code civil français, en tout ou partie d'un cheval de race Trotteur Français participant ou susceptible de participer aux courses au trot relevant du code des courses au trot français »et / ou
  - « propriétaire, au sens du code des courses au trot français, d'un cheval à savoir remplissant les critères du dit code pour pouvoir faire courir un cheval sous ses couleurs » ;
- « **Colocataire** » : personne louant en partie la carrière d'un cheval dans les conditions du code des courses au trot français ;
- « **Eleveur** » : personne exerçant une activité en France en tant qu'éleveur de chevaux de race « Trotteur Français » au sens du code des courses au trot français ;
- « **Salarié** » : personne salariée de la SECF, agissant dans le cadre exclusif de sa mission ;
- « **Commissaire** » : personne ayant la qualité de « commissaire des courses » au sens du code des courses au trot français ;
- « **Société de Course** » : société de courses hippiques françaises ;
- « **Fédération Etrangère** » : fédération de courses au trot étrangère ;
- « **BTR** » : bureau technique régional de Fédérations Régionales de Courses Hippiques ;
- « **Futur Propriétaire** » : personne envisageant de devenir Propriétaire et, dans ce cadre, devant effectuer les démarches nécessaires auprès de la SECF dans les six mois suivant sa demande.

**3.2** Tous les Utilisateurs devant nécessairement être des Acteurs du Trot enregistrés auprès de la SECF comme tels, ils doivent, à ce titre, détenir un « **Numéro de Compte SECF** ».

Le Numéro de Compte SECF est un numéro composé de 6 (six) chiffres et une (1) lettre attribué aux Acteurs du Trot par la SECF afin de les identifier comme tels et servant également, le cas échéant, de n° d'identifiant de leur Compte SECF. Le Compte SECF est le compte ouvert à la SECF au nom de l'Acteur du Trot sur lequel sont versés ses éventuels gains issus des courses et autres revenus liés à leur activité d'Acteurs du Trot.

Le Numéro de Compte est attribué par la SECF au moment où l'Acteur du Trot effectue sa première démarche en tant que tel auprès de la SECF ou, le cas échéant, auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE). Par conséquent, les Utilisateurs relevant du Statut « Futur Propriétaire » se voient attribuer leur Numéro de Compte au moment même où ils souscrivent à Infonet dans les conditions ci-après décrites.

**3.3** Lorsque l'Utilisateur est une personne morale, la personne physique habilitée à agir en son nom et pour son compte sur Infonet est exclusivement son représentant légal.

Lorsque l'Utilisateur est une personne morale relevant du Statut « Propriétaire », la personne physique habilitée à agir en son nom et pour son compte sur Infonet est la personne physique que la personne morale a désigné comme étant « gérant » au moment de sa demande d'agrément auprès de la SECF.

- 3.4** A titre exceptionnel, les personnes ci-après décrites peuvent, sous réserve d'y avoir été expressément autorisées par la SECF et d'être enregistrées comme telles, accéder à Infonet dans les conditions des présentes. Dans ce cadre exclusivement, ces personnes sont ci-après dénommées aux présentes « Acteurs du Trot » et y sont également définies selon leur Statut, à savoir :

- « **Prestataire SECF** » : prestataire de service de la SECF, agissant dans le cadre strict de sa mission et justifiant d'un intérêt légitime à utiliser Infonet pour la bonne réalisation de cette mission ;
- « **Journaliste** » : personne titulaire d'une carte professionnelle de journaliste valide agissant dans le cadre de cette activité en vue d'informer le public sur l'actualité des courses hippiques au trot et justifiant d'un intérêt légitime à utiliser Infonet dans ce cadre ;

- 3.5** Toute personne ne remplissant pas les conditions ci-avant décrites ne peut en aucun cas accéder à Infonet ni l'utiliser pour quelque raison que ce soit.

## **4. SOUSCRIPTION A INFONET**

### **4.1 Création du Profil Infonet**

- 4.1.1** Pour souscrire à Infonet, l'Utilisateur demande la création de son Profil Infonet en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de la SECF [www.letrot.com](http://www.letrot.com) sous l'onglet :

- « Devenir Propriétaire » lorsqu'il relève du Statut « Futur Propriétaire »
- « Infonet » lorsqu'il relève des autres Statuts.

L'Utilisateur doit ensuite suivre les instructions qui lui sont indiquées selon son Statut. La Société LeTROT vérifie alors que l'Utilisateur remplit toutes les conditions nécessaires pour accéder à Infonet. Le cas échéant, l'Utilisateur reçoit un email de confirmation de sa souscription à Infonet.

Infonet étant un outil de gestion de l'activité de l'Utilisateur en tant qu'Acteur du Trot, chaque Profil Infonet est associé au Numéro de Compte de l'Utilisateur concerné.

Aussi, excepté pour les Utilisateurs relevant de la catégorie « Futur Propriétaire », l'Utilisateur doit, pour souscrire à Infonet, se munir de son Numéro de Compte SECF tel qu'il est défini en article 3 des CGU.

Le Numéro de Compte SECF de l'Utilisateur « Futur Propriétaire » lui étant attribué au moment de sa souscription dans les conditions des présentes, il pourra, une fois sa souscription à Infonet validée, le demander en utilisant le formulaire « Nous contacter » du menu d'Infonet.

- 4.1.2** A l'occasion de sa souscription, l'Utilisateur choisit son identifiant de Profil Infonet (ci-après « **Identifiant** ») et son mot de passe (ci-après « **Mot de Passe** »).

L'Identifiant de l'Utilisateur est nécessairement matérialisé par son **adresse email**. A ce titre l'Utilisateur s'engage à choisir comme Identifiant une adresse email qui lui est personnelle, valide, effective et dont il est propriétaire.

Le Mot de Passe choisi doit obligatoirement comporter le nombre et le type de caractères qui sont indiqués à l'Utilisateur au moment de son choix.

- 4.1.3** En souscrivant à Infonet, l'Utilisateur garantit à la SECF avoir rempli des informations exactes, véridiques, à jour et complètes concernant son identité, ses coordonnées et son activité en tant qu'Acteur du Trot. La SECF se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle juge nécessaire dans ce cadre, telle que demander à l'Utilisateur de justifier de son identité.

- 4.1.4** L'Identifiant et le Mot de Passe de l'Utilisateur sont personnels. Ils lui seront exigés à chaque connexion à son Profil Infonet. L'Utilisateur s'engage à les maintenir confidentiels et à notifier à la SECF dans les meilleurs délais toute utilisation non autorisée de son Profil Infonet.

**4.1.5** Les données enregistrées par la SECF au moment de la souscription de l'Utilisateur constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre la SECF et l'Utilisateur.

## **4.2 Abonnement à Infonet Plus (Payant)**

**4.2.1** L'abonnement à Infonet Plus est réservé aux Utilisateurs justifiant d'une activité en tant qu'Acteurs du Trot au cours des cinq (5) années précédant le jour de leur abonnement.

Afin de procéder à l'abonnement, l'Utilisateur clique sur l'onglet prévu à cet effet dans la page d'accueil de son Profil Infonet.

**4.2.2** L'abonnement à Infonet Plus est payant annuellement. Son prix est celui indiqué à l'Utilisateur au moment où il s'y abonne. A ce prix s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) française applicable au jour de l'abonnement.

En cas d'abonnement après le 31 janvier, le montant du prix sera déterminé au prorata de la date d'abonnement à Infonet Plus et sera facturé à compter du 1<sup>er</sup> du mois suivant.

En cas d'abonnement en décembre, l'accès à Infonet court à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Le prix de l'abonnement est payable comptant à terme à échoir. Le paiement se fait en euros exclusivement. Il peut s'effectuer soit par prélèvement sur son Compte SECF, soit par carte bancaire.

Le prélèvement sur le Compte SECF de l'Utilisateur n'est possible que si le montant du prix de l'abonnement à Infonet est effectivement disponible sur ledit Compte SECF au jour du paiement. A défaut, l'Utilisateur doit régler son abonnement par carte bancaire exclusivement. Pour ce faire, au moment du choix du paiement, l'Utilisateur est informé du solde insuffisant sur son compte par l'apparition d'un message automatique.

**4.2.3** L'abonnement est validé à réception par la SECF de son complet paiement. Le cas échéant, l'Utilisateur reçoit un email lui confirmant son abonnement.

## **5. DUREE**

### **5.1 Infonet**

La souscription à Infonet dure tant que l'Utilisateur est un Acteur du Trot, tel qu'il est défini par son Statut.

Par conséquent, la durée de souscription de l'Utilisateur « Futur Propriétaire » est de six (6) mois. A l'issue de ce délai, s'il n'a pas engagé les formalités nécessaires auprès de la SECF, l'Utilisateur n'est plus considéré par la SECF comme un Acteur du Trot. Dès lors, son Profil Infonet ainsi que son Numéro de Compte SECF sont automatiquement supprimés. Pour accéder à nouveau à Infonet, il lui appartient de recommencer le processus de souscription tel que décrit en article 4 « Souscription ».

### **5.2 Infonet Plus**

L'abonnement à Infonet Plus est annuel. Il est souscrit pour l'année civile.

L'Utilisateur pourra renouveler son abonnement entre le 1<sup>er</sup> décembre de l'année de souscription (ou de renouvellement le cas échéant) et le 31 janvier suivant inclus.

En cas de Gestion de Profil Infonet pour autrui telle que décrite en article 7 « Utilisation », le renouvellement s'effectue par nom d'Acteur du Trot concerné .

Le renouvellement est validé à réception par la SECF de son complet paiement. Le cas échéant, l'Utilisateur reçoit un email lui confirmant son abonnement.

## **6. RESILIATION**

### **6.1 *Infonet***

**6.1.1** La souscription à Infonet de l'Utilisateur arrive à échéance dès lors qu'il n'est plus un Acteur du Trot. Par conséquent, sa souscription est automatiquement résiliée de plein droit sans préavis à cette échéance, sans qu'aucune indemnité ne soit due à l'Utilisateur à ce titre.

**6.1.2** L'Utilisateur peut résilier son abonnement à Infonet à tout moment en utilisant le formulaire « Nous contacter ».

**6.1.3** La SECF se réserve le droit de cesser l'outil Infonet à tout moment sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne soit due à l'Utilisateur à ce titre, sous réserve d'en informer l'Utilisateur par email à l'adresse lui servant d'Identifiant en respectant un préavis d'un (1) mois.

La SECF se réserve le droit de résilier la souscription de tout Utilisateur ne respectant pas les présentes CGU, notamment les conditions d'accès à Infonet.

### **6.2 *Infonet Plus***

**6.2.1** L'abonnement à Infonet étant souscrit annuellement en année civile, il prendra fin le 31 décembre de l'année d'abonnement (ou de renouvellement le cas échéant). Toutefois, il est automatiquement résilié à l'échéance de la souscription à Infonet pour quelque raison que ce soit.

**6.2.2** L'Utilisateur peut demander la résiliation de son abonnement à Infonet Plus à tout moment. Le cas échéant, l'Utilisateur reçoit le remboursement du prix de l'abonnement restant à Infonet Plus pour la période courant du 1<sup>er</sup> du mois suivant au 31 décembre de l'année en cours.

**6.2.3** Lorsque la résiliation de l'abonnement de l'Utilisateur à Infonet Plus résulte de la résiliation de sa souscription à Infonet dans les conditions de l'article 6.1.2, l'Utilisateur est remboursé du prix de l'abonnement restant à Infonet Plus dans les conditions prévues en article 6.2.1.

## **7. SUSPENSION**

### **7.1 *Suspension de l'accès à Infonet***

Lorsque l'Utilisateur n'est plus autorisé temporairement à exercer son Activité en tant qu'Acteur du Trot pour quelque raison que ce soit, son accès à Infonet et Infonet Plus est suspendu de plein droit pendant la durée de ladite suspension d'activité.

L'abonnement à Infonet Plus étant réservé aux Acteurs du Trot justifiant d'une Activité durant les 5 dernières années, lorsque la suspension d'Activité de l'Utilisateur est supérieure à cinq (5) ans, sa souscription à Infonet Plus est automatiquement résiliée de plein droit sans préavis et sans qu'aucune indemnité ne lui soit due à ce titre.

### **7.2 *Suspension de la fonctionnalité « Compte SECF »***

Lorsque le Compte SECF de l'Utilisateur fait l'objet d'une saisie (saisie-attribution, ATD, ...), l'accès de l'Utilisateur à la fonctionnalité « Compte SECF » est suspendu de plein droit pendant le temps de la procédure concernée.

L'accès à la fonctionnalité « Compte SECF » est rétablie lorsque ladite saisie est clôturée.

## **8. UTILISATION D'INFONET**

### **8.1 *Règles d'utilisation générales***

**8.1.1** L'Utilisateur ayant souscrit à Infonet dans les conditions ci-avant décrites est autorisé à consulter et utiliser Infonet à titre personnel aux fins exclusives de l'exercice de son Activité et selon son

Statut. **Toute autre utilisation, à titre gratuit ou onéreux, est interdite et engage la responsabilité de l'Utilisateur.**

**8.1.2** L'Utilisateur s'engage à utiliser loyalement Infonet. Il déclare détenir tous les droits et/ou avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation d'Infonet.

Il s'engage à ce que les données qu'il renseigne via Infonet ne portent pas atteinte aux droits de tiers et ne soient pas fausses, mensongères ou de nature à induire en erreur la SECF et/ou les tiers, notamment les autres Utilisateurs.

Il garantit que son utilisation d'Infonet ne contrevient à aucun droit de tiers, notamment les droits de la propriété, de la propriété intellectuelle, droit à l'image et/ou l'utilisation de données personnelles.

L'Utilisateur déclare et reconnaît être le seul responsable des données qu'il renseigne via Infonet.

**8.1.3** En utilisant le service Infonet, l'Utilisateur autorise la SECF à accéder aux données qu'il y renseigne et à les utiliser pour les besoins de son activité en tant que société mère des courses hippiques relevant du code des courses au trot français et sont dès lors susceptibles d'être utilisées par la SECF dans les conditions de l'article « Données Personnelles » auquel elles sont soumises même si elles ne constituent pas nécessairement des données à caractère personnel.

## **8.2 Connexion à Infonet**

Chaque connexion à Infonet nécessite l'identification de l'Utilisateur par son Identifiant et son Mot de Passe, lesquels lui sont strictement personnels.

L'Identifiant de l'Utilisateur est l'adresse email choisie par l'Utilisateur au moment de sa souscription à Infonet. Par exception, l'Identifiant des Utilisateurs ayant souscrit à Infonet avant le 18/09/2017 et n'ayant pas encore effectué la démarche d'associer leur Profil Infonet à leur adresse email demeure l'Identifiant qui leur a été donné au moment de leur souscription à Infonet.

Le Mot de Passe est celui choisi par l'Utilisateur au moment de sa souscription à Infonet. Par exception, le Mot de Passe de l'Utilisateur ayant souscrit à Infonet avant le 18/09/2017 et n'ayant pas encore effectué la démarche d'associer leur Profil Infonet à leur adresse email demeure le Mot de Passe qui leur a été attribué au moment de leur souscription à Infonet.

L'Utilisateur peut changer son Mot de Passe à tout moment, en cliquant dans l'onglet « Profil ».

Pour des raisons de sécurité, de confidentialité et de respect des données à caractère personnel de l'Utilisateur, les Mots de Passe modifiés à compter du 18/09/2017 ne sont pas connus de la SECF. En cas de Mot de Passe oublié, l'Utilisateur doit alors nécessairement cliquer sur l'onglet « Mot de passe oublié » au moment de sa connexion à Infonet. Il reçoit alors un courrier électronique lui permettant de réinitialiser son Mot de Passe.

L'Utilisateur s'engage à maintenir son Identifiant et son Mot de Passe confidentiels et à notifier à la SECF dans les meilleurs délais toute utilisation non autorisée de ces derniers et/ou de son Profil Infonet.

## **8.3 Paiement en ligne**

L'Utilisateur peut payer en ligne via Infonet certaines de ses démarches payantes auprès de la SECF en tant qu'Acteurs du Trot (par exemple : demande de couleurs). Le cas échéant, toutes les conditions telles que les conditions de paiement seront indiquées sur l'espace Infonet correspondant à la démarche concernée.

## **8.4 Gestion de Profil Infonet pour autrui**

L'Utilisateur personne physique enregistrée auprès de la SECF en tant qu'Acteur du Trot en son nom propre peut également, via son Profil Infonet, gérer le Profil Infonet d'autres Utilisateurs personnes morales enregistrées auprès de la SECF comme Acteurs du Trot, sous réserve d'être habilité par la loi ou par contrat à en être le gérant et d'en apporter le justificatif à la SECF.

L'Utilisateur peut ainsi gérer les Profils Infonet des autres Utilisateurs avec un seul et même Identifiant Infonet et Mot de Passe. Le cas échéant, l'Utilisateur accède au Profil concerné en sélectionnant le nom de l'Utilisateur concerné dans l'onglet « Profil ».

Infonet étant un outil de gestion de l'Activité de l'Utilisateur en tant qu'Acteurs du trot, l'Utilisateur habilité à gérer les profils d'autres Utilisateurs gère également leur Activité.

## **9. GESTION DES COMPTES SECF**

Lorsqu'il en possède un en tant qu'Acteur du Trot, l'Utilisateur peut gérer son Compte SECF dans les conditions et modalités ci-après décrites en cliquant sur l'onglet « Compte SECF » de son Profil Infonet.

### **9.1 *Etat et historique du Compte SECF***

L'Utilisateur peut consulter l'état de son compte SECF et son historique pour l'année civile en cours et l'année civile précédant sa connexion à Infonet.

### **9.2 *Retrait des fonds disponibles***

L'Utilisateur peut demander le retrait des fonds disponibles sur son Compte SECF à tout moment. Le cas échéant, toute demande de fonds est traitée par la SECF à J + 1, soit le lendemain de la validation informatique de la demande. Ce délai est décompté en jour ouvré, soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, hors jours fériés. Par exemple, une demande de fonds effectuée par l'Utilisateur un vendredi est traitée par la SECF le lundi suivant.

La validation informatique de la demande de fonds ne peut en aucun cas être interprétée par l'Utilisateur comme acceptation de la demande par la SECF.

Peut seulement être versé à l'Utilisateur un montant inférieur ou égal au solde effectivement disponible sur son compte SECF au moment où sa demande de fonds est traitée par la SECF. Le solde disponible est apprécié sous réserve des opérations en cours de traitement au jour de la demande de l'Utilisateur.

### **9.3 *Règlement des sommes dues à la SECF par prélèvement direct***

L'Utilisateur peut régler à la SECF les sommes dont il lui est redevable telles que par exemple les démarches payantes visées en article 8.3, les éventuelles pénalités dues pour non-respect de la réglementation applicable aux courses au trot ou encore les loyers du Domaine de Grosbois. Cette fonctionnalité est possible uniquement si le Compte SECF est créditeur du montant concerné au jour du traitement de la demande de l'Utilisateur par la SECF. A défaut, l'Utilisateur est invité à régler lesdites sommes par un autre moyen de paiement.

### **9.4 *Relevés de Comptes SECF et factures de TVA en ligne***

L'Utilisateur peut choisir de recevoir ses relevés de Compte SECF et ses factures de TVA de façon dématérialisée directement sur son Profil Infonet.

L'Utilisateur ayant choisi cette option ne recevra plus ces documents au format papier mais pourra les consulter et les télécharger via son espace personnel Infonet.

Pour opter pour cette dématérialisation, l'Utilisateur doit cocher la case prévue à cet effet dans l'onglet « Mon Compte » de son espace personnel Infonet.

Ces documents sont consultables et téléchargeables par l'Utilisateur sur son espace personnel pendant une durée de dix (10) ans à compter de leur date d'émission tant que l'Utilisateur détient un Profil Infonet. Par conséquent, en cas de résiliation de l'accès de l'Utilisateur à Infonet pour quelque raison que ce soit, l'Utilisateur ne pourra plus ni télécharger ni consulter ces documents.

**Aussi, seule la version électronique de ces documents ayant une valeur légale, il est recommandé à l'Utilisateur de les télécharger sur son terminal (ordinateur, tablette, disque dur, téléphone, ...) immédiatement à compter de leur émission.**

## **10. DONNEES PERSONNELLES**

**10.1.1** L'accès à Infonet et son utilisation nécessitent la communication par l'Utilisateur de données à caractère personnel le concernant (ci-après les « Données »). Les Données sont ainsi traitées par la SECF pour assurer la fourniture d'Infonet à l'Utilisateur, notamment :

- la création du Profil Infonet de l'Utilisateur lui permettant d'accéder de manière sécurisée à Infonet ;
- la gestion du fonctionnement d'Infonet ;
- l'amélioration et l'optimisation d'Infonet ;
- le maintien de l'environnement sécurisé d'Infonet ;
- la mise en œuvre de l'assistance Utilisateur.

Par ailleurs, en utilisant Infonet, l'Utilisateur communique à la SECF en tant qu'Acteur du Trot des Données relatives notamment à son Activité, son Statut et à sa relation avec la SECF à ces titres. L'Utilisateur est donc informé que la SECF utilise ces Données pour la gestion de la participation directe ou indirecte de l'Utilisateur à l'encouragement de l'élevage et l'amélioration de la race Trotteur Français (notamment l'organisation des courses hippiques au trot régies par le code des courses au trot français supports des paris) et aux fins de son activité en tant que société mère des courses au trot.

En outre, l'Utilisateur est informé qu'en tant qu'Acteur du Trot, certaines Données d'identification, de vie personnelle et professionnelles le concernant peuvent être communiquées à la SECF par les autres membres de l'institution des courses hippiques, tels que l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation dès lors que l'Utilisateur agit dans le cadre de son Activité auprès de ces autres institutions.

#### 10.1.2 Les Données sont conservées par la SECF pendant les durées suivantes :

- Pour assurer les objectifs détaillés ci-dessus les Données sont conservées par la SECF pendant la durée de souscription de l'Utilisateur au Service telle que définie en article « Durée » des présentes.
- A la fin de la durée précitée, les Données sont archivées pendant la durée du délai légal de prescription applicable, notamment pour la gestion des éventuels désaccords avec l'Utilisateur,
- A la fin de la durée du délai légal de prescription, les Données strictement nécessaires sont archivées pour une durée supérieure à des fins historiques.
- Lorsque l'Utilisateur a accepté de recevoir de la prospection commerciale, et sauf opposition de sa part, ses Données sont conservées pendant la durée de souscription de l'Utilisateur à Infonet telle que définie en article « Durée » des présentes, puis pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de sa souscription ou de sa dernière prise de contact avec la SECF.

#### 10.1.3 Lorsque des données personnelles sont recueillies par voie de formulaire, les Utilisateurs doivent compléter les champs signalés comme obligatoires. A défaut, la SECF ne peut pas traiter les demandes concernées.

#### 10.1.4 Les Données de l'Utilisateur peuvent être transmises aux tiers suivants :

- Aux sous-traitants de la SECF lorsqu'elle fait appel à eux dans le cadre d'Infonet, notamment pour l'assistance Utilisateur ou le paiement en ligne. Le cas échéant, les sous-traitants ont une l'obligation de les utiliser en conformité avec la réglementation applicable aux données à caractère personnel ;
- Aux autorités judiciaires et administratives lorsque la loi l'exige, par exemple dans le cadre d'enquêtes de police ;
- A des sociétés tierces dans le cas où Infonet leur était cédé en tout ou partie par exemple en cas de cession d'actifs, de fusion de la SECF avec une société tierce, ... ;
- A des sites Internet tiers lorsque l'Utilisateur les y autorise, par exemple lors du partage d'un contenu d'Infonet sur les réseaux sociaux ;
- Au public lorsque l'Utilisateur publie des contenus dans les zones de textes libres accessibles par tous ;
- Aux fédérations étrangères officielles, organisant des courses au trot, dans le cadre d'import et/ou d'export du territoire français de chevaux de race Trotteur Français ;
- Au public des courses, dès lors qu'elles sont nécessaires à son information légitime,
- Aux autres Acteurs du Trot, dès lors qu'elles sont nécessaires à leur Activité

- Aux membres de l'institution des courses hippiques tels que le PMU, Equidia, l'IFCE, la FNCH dès lors qu'elles sont nécessaires à leur activité de membres de l'institution des courses hippiques.

**10.1.5** Conformément à la réglementation en vigueur, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression à ses Données ainsi que du droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à leur traitement.

Il dispose en outre d'un droit à la portabilité de ses Données et d'organiser leur sort après son décès ainsi que d'un droit à la limitation de leur traitement.

Enfin, il dispose du droit de s'opposer à recevoir de la prospection commerciale.

Il peut exercer ces droits par courrier accompagné d'un justificatif d'identité adressé au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la SECF à [dpo@letrot.com](mailto:dpo@letrot.com).

## **11. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'ensemble des éléments présents sur Infonet, à savoir bases de données, marques, logotypes, éléments visuels, rédactionnels et/ou sonore, les graphismes, les images, films ainsi que les logiciels destinés à consulter et utiliser Infonet sont la propriété exclusive de la SECF.

Seule une utilisation personnelle de tout ou partie de ces éléments est consentie par la SECF à l'Utilisateur aux fins exclusives de son activité d'Acteur du Trot.

Toute autre utilisation de ces éléments est expressément interdite par la SECF et engage la responsabilité de l'Utilisateur.

**En conséquence, il est interdit de reproduire ainsi que de communiquer ces éléments au public et/ou à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, sans l'accord exprès préalable de la SECF.**

## **12. RESPONSABILITE**

L'utilisation d'Infonet relève de la responsabilité exclusive de l'Utilisateur.

La SECF met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer une disponibilité élevée d'Infonet. Elle ne peut toutefois pas garantir un fonctionnement sans interruption. La SECF se réserve le droit d'effectuer à tout moment des travaux d'entretien susceptibles d'interrompre l'exploitation d'Infonet et l'accès à ses services.

Les informations communiquées au sein d'Infonet sont fournies à titre indicatif exclusivement et, à ce titre, ne sauraient engager la responsabilité de la SECF. Elles peuvent être modifiées ou mises à jour sans préavis, à tout moment et à la seule discrétion de la SECF.

La responsabilité de la SECF ne peut pas être engagée notamment :

- en cas de dommages de toute nature, direct ou indirect, matériel ou immatériel, résultant de l'accès à Infonet et/ou de son utilisation par l'Utilisateur ;
- en cas de mauvaise installation et/ou de mauvaise configuration et/ou de dysfonctionnement du matériel informatique de l'Utilisateur ;
- en cas de non-respect par l'Utilisateur de ses obligations ;
- en cas de perturbation ou d'interruptions du réseau ou de l'accès à Infonet ;
- en cas de force majeure.

## **13. DIVERS**

Seule la version française des CGU fait foi et pourra être produite devant les tribunaux en cas de litige.

La SECF se réserve le droit de modifier les présentes CGU sans préavis. Toute nouvelle version sera opposable à l'Utilisateur dès sa mise en ligne.

Les titres n'étant insérés que pour des raisons de commodité, en cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et la teneur de l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Aucune renonciation de la SECF à se prévaloir de l'un quelconque de ses droits conformément aux termes des présentes CGU, ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir auxdits droits.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU est nulle, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité du présent contrat dans son entier.

## **14. DROIT APPLICABLE - LITIGE**

Les présentes CGU sont régies par la loi française.

A défaut d'accord amiable, tout litige quant à l'interprétation ou l'exécution des CGU est de la compétence des tribunaux de Paris, même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.